TÉLÉTRAVAIL :
LE GOUVERNEMENT DEMANDE LA MULTIPLICATION DES CONTRÔLES DANS LES ENTREPRISES

Le ministère du Travail entend faire pression sur les entreprises pour accélérer la mise en place du télétravail. En mars, un tiers des actifs pouvant télétravailler ne l'ont pas fait. Le ministère a donc écrit vendredi 26 mars à l'inspection du travail pour que les contrôles s'intensifient.

Avec la crise sanitaire, le télétravail s'est largement imposé comme solution pour limiter la propagation du Covid-19. Le 23 mars dernier, la ministre du Travail a publié un nouveau protocole sanitaire demandant aux entreprises de mettre en place un **« plan d'action »** pour favoriser le travail à distance.

Mais il semblerait que les entreprises ne jouent pas toujours le jeu. En réaction, le ministère a écrit vendredi 26 mars à l'Inspection du travail afin de demander le renforcement des contrôles sur le respect du télétravail, rapporte BFMTV.

Seulement 34 mises en demeure en 2021

« Les études scientifiques le montrent, le télétravail est efficace pour réduire le risque de contamination », a plusieurs fois déclaré Élisabeth Borne, ministre du Travail. Mais les entreprises ne s'organisent pas toujours pour le mettre en place. Selon une étude menée pour le ministère, un tiers des sociétés n'ont pas instauré le télétravail pour des postes où cela serait pourtant possible.

Doit-on repenser le monde du travail après la crise sanitaire ?
Les contrôles vont cibler certains secteurs comme la banque et les assurances. Selon le gouvernement, les mises en demeure des inspecteurs du travail sont suivies d'effet dans 90 % des cas. Mais depuis le début de l'année 2021, seules 34 mises en demeure ont été communiquées pour 24 000 contrôles en entreprise.

Source Ouest France.fr, 29 mars 2021

Commentaire *FO LCL* : Peut-être le gouvernement a-t-il réagi au courrier envoyé le 23 mars 2021 par ***FO LCL*** à la DRH et dont le Ministère du Travail était copie ? (voir courrier au dos)

Lettre ouverte

Madame Véronique GOUTELLE
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Objet : LCL Edition spéciale COMEX - nouveau confinement dans 16 départements

Copie : DIRECCTE - Ministère du travail

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

C'est avec lassitude que nous avons pris connaissance vendredi du message du COMEX adressé à l'ensemble des salariés de LCL et figurant au dos de ce courrier. Lassitude, car nous sommes fatigués de rabâcher ce que vous et les membres du Comex faites semblant de ne pas comprendre.

Ainsi, alors même que vous rappelez que la situation sanitaire se dégrade en France et plus particulièrement dans les 16 départements contraints à respecter un troisième confinement, vous ne modifiez en rien le protocole sanitaire, édicté en novembre lors du deuxième confinement. Et encore … J'aimerais vous rappeler que ce protocole n'a été établi qu'après plusieurs droits d'alerte lancés par des CSE et le CSEC et l'intervention de l'inspection du travail sur certains secteurs. Sans cela, **vous refusiez purement et simplement l'ouverture du travail à distance au réseau commercial,** pourtant en première ligne au contact de la clientèle.

Comment comprendre, bien que les variantes du virus, plus contagieuses et potentiellement plus dangereuses, se multiplient sur l'ensemble du territoire, vous décidiez **unilatéralement** de ne pas modifier l'organisation du travail pour les réseaux commerciaux et LCL mon Contact ? Comment comprendre que LCL, appartenant à un groupe réputé socialement responsable, ne se plie pas aux directives du gouvernement de 4 jours de télétravail minimum par semaine ?

Toutefois, il ne s'agit pas seulement du télétravail. Ainsi vous affirmez : *« Aujourd'hui, nous disposons de moyens de protection sanitaire qui nous permettent d'assurer un haut niveau de sécurité de nos collaborateurs et nos clients ».* Je continue de douter, comme en novembre, du *« haut niveau de sécurité assuré par les moyens de protection »*. Certes, les salariés sont dotés de masques et, pour les agences, de plexiglas. Cependant, le premier ministre l'a rappelé, le seul moyen efficace de lutter contre cette pandémie est **de limiter les flux et les interactions**. Or, comme à votre habitude, vous ne prenez aucune décision en ce sens. Au contraire, vous persistez à ouvrir les agences comme à l'accoutumée : *« Nous continuons à assurer nos prestations de service essentiel en ouvrant les agences, les espaces pros, les pôles Banque Privée avec le protocole sanitaire mis en place ».*

Et pourtant, vous le précisez dans votre mail : *« Nous disposons également d'un dispositif robuste et éprouvé pour assurer la relation à distance avec nos clients ».* Pourquoi, dans ce cas, ne priorisez-vous pas la relation à distance ? Pourquoi n'envoyez vous pas un message fort à l'ensemble de nos clients pour leur dire combien nous sommes à leur côtés, mais à distance ? Pourquoi, dans les cas où la relation à distance n'est pas possible, ne pas organiser différemment le travail sur site ?... Toutes ces mesures permettraient la limitation des flux et, par voie de conséquence, les contaminations.

Contrairement à ce que vous affirmiez en octobre, le premier ministre l'a d'ailleurs confirmé, **29% des contaminations se font sur le lieu de travail**. Il est grand temps que LCL prenne enfin sa part de responsabilité pour lutter le plus efficacement possible contre la Covid-19. La France enregistre + de 92.000 décès dus au coronavirus. Nous devons, en tant que commerces nécessaires à la Nation, montrer l'exemple. Plus LCL fera de la relation à distance son mode d'organisation prioritaire, plus il contribuera à sortir de cette crise sanitaire et surtout, **nous sauverons des vies**.

C'est pourquoi nous vous demandons, madame la directrice des ressources humaines, d'adapter le plus rapidement possible le protocole sanitaire en vigueur actuellement, et ce, en associant les représentants du personnel à la démarche, cette mission leur incombant de plein droit. Nous mettons en copie l'inspection du travail de Villejuif et le Ministère du Travail.

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations.

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale ***FO LCL***